

CEPSO FORMATION

26, avenue de Suffren - 75015 PARIS Téléphone 01 44 49 19 50

www.cepso-formation.fr - e-mail:cepso@socaf.fr

DÉFINIR ET ÉVALUER LES OBJECTIFS DES COLLABORATEURS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Tout manager de collaborateur(s) en cabinet immobilier
- Aucun préreguis nécessaire

OBJECTIFS

- Mettre en place des outils de pilotage et management par objectifs, fixer des objectifs communs et individuels de performance à ses collaborateurs et en contrôler puis évaluer leur réalisation
- Savoir fixer des objectifs avec des indicateurs de performance, pour soi-même, chaque collaborateur, l'équipe.
- À partir des missions confiées, contractualiser les objectifs à même de développer sa la professionnalisation, les compétences, son le savoir, le savoir-faire et le savoir être

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Apports théoriques, outils pratiques, mises en situation
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Magali BRETON-AVOINET, formatrice en management et gestion des relations interpersonnelles en entreprise. Elle anime des formations et mène des missions de conseil visant le développement de la qualité de l'encadrement des équipes et des personnes, la cohésion d'équipe et la performance individuelle du manager dans des environnements professionnels diversifiés

CONTENU DE LA FORMATION (Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION: 9h30

Accueil: 15 min

Présentation par le CEPSO

Tour de table et évaluation des niveaux

1. Susciter l'adhésion des collaborateurs : 1h30

En clarifiant la raison d'être de l'objectif (constats préalables)

En donnant le sens de l'action (finalités et valeur ajoutée de l'objectif fixé)

En associant le collaborateur à la définition de l'objectif

En calibrant l'objectif au juste niveau, en corrélation avec les compétences et le potentiel du collaborateur

En donnant les moyens adéquats au collaborateur pour lui permettre de relever le défi de l'objectif

Dernière mise à jour : 27 novembre 2024

2. Stimuler la motivation (challenge): 1h15

En intégrant si possible les aspirations professionnelles exprimées par le collaborateur

En contractualisant les critères d'atteinte de l'objectif avec le collaborateur

En valorisant l'action de chacun et les résultats obtenus

En fixant des objectifs individuels mais aussi collectifs

3. Évaluer les résultats : 2h15

Connaitre et mettre en place les outils tels que fiches de poste, pilotage des objectifs avec indicateurs de performance, compte rendus d'entretien d'évaluation...

En se référant aux indicateurs de réussite prédéfinis (lors de la fixation de l'objectif)

En faisant preuve d'objectivité et d'équité

En étant factuel

En s'appuyant sur l'auto-évaluation du collaborateur

4. Développer la qualité des prestations, l'efficience et l'image de la structure gérée 1h30

En fixant des objectifs de progrès liés au savoir-faire mais aussi au savoir-être des collaborateurs En s'appuyant sur la « politique d'entreprise » dans la fixation des objectifs

Conclusion de la formation : 15 min

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION: 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires qui permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.